

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 30 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un le trente janvier à dix heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Georges le GAC sous la présidence de Monsieur Arnaud CARRÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11	<u>Présents</u> : Arnaud CARRE, Axel HERVET, Adeline PEPION, Erwann DIVEU, Thierry CHAPON, Charles LEFORT, Amandine MORIN, Sonia QUEMENER, Brieuc LABOUE
Présents : 09	<u>Absent ayant donné procuration</u> : Lucie CHEVALIER donne procuration à Amandine MORIN
Votants : 10	<u>Absent excusé</u> : Christine LOGUIVY

Secrétaire de séance : Adeline PEPION

Monsieur le Maire ouvre la séance à 10 heures 10, il est constaté que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du compte-rendu de la précédente réunion
 - Hôpital de DINAN : intervention de Mr Didier LECHEN, Maire de DINAN et président du Conseil de surveillance de l'hôpital.
 - A.L.S.H : retour d'information des trois réunions entre la commune du QUIOU et Dinan Agglomération (Mr le Maire et Axel Hervet).
 - Plan de Relance Etat et Département : (Mr le Maire)
 - Demande de prise en charge OGEC de Tinténiac : (Mr le Maire)
 - Prévisions travaux participatifs : fleurissement (Adeline Pépion)
 - Délibération à prendre pour encaissement d'un chèque suite à une vente de 5 peupliers appartenant à la commune : (Mr le Maire)
 - Renouvellement d'un poste contractuel de femme de ménage cause fin de contrat : (Mr le Maire)
 - Semaine de 4 jours pour l'école : (Axel HERVET)
- QUESTIONS DIVERSES

Validation du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire demande si des remarques restent à faire à propos du compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal. Les membres du Conseil municipal valident le compte-rendu en date du 10 décembre 2020.

Mobilisés pour l'hôpital de demain :

Depuis quelques mois l'hôpital de Dinan est sujet à préoccupations et cette préoccupation inquiète de nombreux élus du pays de DINAN.

Pour rappel une réunion a eu lieu en Septembre à l'agglomération avec les acteurs comme l'ARS, la direction de l'hôpital, Monsieur le député BERVILLE ainsi que Monsieur le maire de Dinan, président du conseil de surveillance de l'hôpital de Dinan afin de présenter les actions mises en place depuis une année à l'hôpital René Pleven.

La crainte de la fermeture de certains services de l'hôpital dont notamment la maternité est problématique pour la population du pays de Dinan et de ses alentours. La commune du QUIOU avait d'ailleurs à l'époque apporté son soutien à celles et ceux responsables de l'hôpital de Dinan afin de trouver une solution pérenne au maintien de la maternité .

Lors de cette réunion, il était rappelé la difficulté de recruter des obstétriciens gynécologues et qu'il devait y avoir une seule priorité, l'accueil et la sécurité médicale des femmes venant accoucher.

Monsieur le Maire rappelle que le problème de la médecine ne date pas d'aujourd'hui et que les soucis rencontrés par l'hôpital de Dinan restent l'addition des politiques menées durant des années par plusieurs gouvernements successifs et de toutes sensibilités politiques.

Le numerus clausus est depuis plusieurs années très restreint, ce qui empêche la formation de jeunes médecins généralistes ou hospitaliers.

C'est pourquoi il est important que le président du conseil de surveillance de l'hôpital vienne au devant du conseil municipal du QUIOU, sans aucune considération politique mais au contraire parler de l'avenir de notre service de santé au service de notre population toute entière.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier Lechien.

Tout d'abord en tant que Président du conseil de surveillance de l'hôpital, Didier Lechien rappelle qu'il ne participe pas aux orientations stratégiques et opérationnelles de l'hôpital.

1) -Les difficultés de la maternité

Il fait part au Conseil Municipal des difficultés de la maternité : en 2019, il y avait un déficit de médecins anesthésistes, il a fallu suspendre les accouchements pour la sécurité des patientes. Il rappelle également que l'ancienne direction avait une responsabilité car cela n'avait pas été anticipé.

Autre difficulté, le nombre de gynécologues obstétriciens, un seul responsable de services et le besoin de faire appel aux intérimaires.

Force de constater qu'il y a eu un accident en mai 2020 qui a causé le décès d'une maman, et suite à cet accident, toute l'équipe médicale en place (médecins, auxiliaires de puéricultures, sages-femmes...) a demandé la suspension des accouchements, ce n'était donc pas une demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé) mais bien une demande du personnel tout entier. Voici la réalité de cette fermeture, qui a fait suite à différents accidents.

Bien entendu, des candidats ont été reçus pour pallier au manque de personnel, mais ils ne veulent plus assurer les gardes.

Des délibérations ont été prises en 2019 pour maintenir cette maternité avec des intérimaires, mais des questions se posent suite au décès de cette maman, une enquête est toujours en cours côté médical et il ajoute qu'une procédure judiciaire est en cours également.

2) - Une structure en déficit d'accouchements

50% des femmes du pays de Dinan, n'accouchaient pas à l'hôpital de Dinan, des chiffres en baisse depuis quelques années, l'hôpital est passé de 600-700 naissances par an à 480 ces deux dernières années.

3) - Création d'un centre périnatale de proximité

Ce centre est à destination des futures mamans et jeunes mamans pour un suivi avant et après l'accouchement, un service de pédiatrie également et un service de pédopsychiatrie.

La question se pose pour que les accouchements reprennent mais avec quels moyens ?

Il faut assurer une qualité de prise en charge et de sécurité.

Le Constat de ce manque de moyens peut-être développé en 3 points :

a) La tarification à l'activité

Celle-ci est une catastrophe et creuse le déficit des petits hôpitaux (6 millions d'euros à Dinan), avec une population vieillissante présentant des multi-pathologies.

b) Le numerus clausus

Une réduction des médecins formés, les hôpitaux se retrouvent donc en concurrence, les médecins peuvent choisir l'hôpital où ils souhaitent travailler, une vraie difficulté à gérer également.

Exemple : un service de réanimation doit compter 9 médecins, c'est un travail en équipe, il faut plusieurs spécialistes qui se réunissent : neurologues, pneumologues... ; et cela pour des échanges pluridisciplinaires.

4) Une médecine de plus en plus technique

Depuis 40 ans, l'Etat n'a pas investi, au contraire des réductions budgétaires ont été mises en place avec des fermetures de lits...

La médecine évolue et a donc besoin d'outils techniques et technologiques.

D'où la création du GHT (Groupement Hospitalier Territoire) avec Saint Malo et Cancale, qui a été le premier en France. Il y avait alors une obligation légale d'organisation des moyens en terme de santé. Sans ce GHT, il y a des services qui ne fonctionneraient plus aujourd'hui.

Depuis 2-3 ans cela fonctionne mieux.

Il faut savoir qu'à Saint Malo par exemple, il y a également un manque de gynécologues.

Une réflexion est donc en cours sur la réorganisation de l'offre de santé sur le territoire.

Tous les habitants doivent disposer d'une meilleure offre de soin.

Plusieurs hypothèses :

- Construction d'un hôpital unique entre Dinan et Saint Malo : très coûteux et très éloigné pour couvrir tout le territoire
-
- Saint Malo / Dinan : continuer le fonctionnement des services tels qu'ils sont, avec le risque de fermetures de lits, des coûts importants avec des intérimaires
-
- Mutualiser les plateaux techniques : les médecins travaillent sur ce modèle

Il faut également que l'hôpital soit ouvert vers la médecine de ville.

La relation entre l'hôpital et la polyclinique est à revoir également, la polyclinique assure toutes les chirurgies. Il reste des difficultés certes, mais il y a des services qui fonctionnent bien, le service de médecine interne considéré comme l'un des meilleurs sur le territoire.

Didier LECHIEN ajoute que des investissements sont prévus : 800 000€ de matériel médical, un nouvel IRM, nouveau scanner. De nouveaux médecins arrivent, il y a quelques années 850 agents et aujourd'hui 1 200 agents, ce qui montre le dynamisme de l'hôpital.

Celui-ci doit s'adapter aux évolutions de la médecine et aux attentes de la population. En effet, il y a une judiciarisation de l'acte de santé, au moindre problème cela se termine au tribunal.

5) Dans la perspective de plateaux techniques ?

Monsieur le Maire ajoute de Dinan que c'est pour cela qu'il y a besoin de plateaux techniques.

L'Etat est prêt à investir 400 millions d'euros. Le siège serait à Dinan, un regroupement des écoles d'infirmières pourrait être à l'étude, ainsi que des pôles techniques centralisés entre Dinan et Saint Malo. Il s'agit de remobiliser les équipes en place car le manque de perspective n'est pas forcément motivant pour eux.

A la suite, Arnaud CARRÉ ouvre le débat aux Conseillers Municipaux, plusieurs conseillers interviennent, un débat riche pour une seule cause, réfléchir à créer une nouvelle structure et ainsi participer à une meilleure offre de médecine sur le pays de DINAN, il nous appartient de rester solidaire, de soutenir le personnel médical qui apporte le soin au quotidien à l'hôpital et ailleurs et surtout ne pas opposer les territoires de DINAN et SAINT-MALO.

Compte rendu du Conseil Municipal

1-ALSH :

Arnaud CARRE, évoque le retour de l'ALSH aux communes suite à la décision de Dinan Agglomération de redonner la compétence aux communes. Il y réfléchit avec le premier adjoint Axel HERVET, responsable des écoles. Cela demande une étude approfondie car le budget de l'ALSH représente un déficit de plus de 50.000 €. Axel HERVET a demandé à l'agglomération une étude précise car après trois réunions il reste des inconnus dans les comptes même du fonctionnement de l'ALSH, à ce jour les comptes rendus ne donnent aucune explication !

Monsieur le Maire rappelle que la commune du QUIOU a apporté plus de 50.000 euros pour construire cet espace dédié à nos jeunes enfants. Monsieur le Maire et Axel HERVET présenteront si l'agglomération apporte les chiffres précis du fonctionnement de l'ALSH le 13 février prochain au Conseil Municipal.

A la suite, il y aura une réunion le 6 mars prochain avec les Maires des communes de l'ex Pays d'Evran. Il faut pouvoir organiser avec l'Etat cette reprise de compétence, et le sous-préfet en a été informé. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé aux services de Monsieur le Sous-Préfet d'aider le Conseil Municipal dans cette démarche. Il faut que cette reprise soit pérenne pour les années à venir. Après débat le Conseil Municipal demande à ce que l'agglomération nomme un audit extérieur afin de connaître plus précisément le fonctionnement de l'ALSH sise au QUIOU.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

2-Plan de Relance :

Mr Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour le nouveau projet du plan de relance mis en place par l'état, il concernera la rénovation de l'appartement au-dessus de la gare. Pour rappel, le 1^{er} concerne le beffroi et a été validé. Ce plan se déroulera sur 2021-2022 et permettra d'obtenir des subventions à hauteur de 80%.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

3-Prise en charge OGEC de TINTENIAC :

Suite au courrier reçu le 13 janvier 2021 par l'OGEC Ecole Notre-Dame de Tinténiaç pour une demande de participation de frais de fonctionnement de l'école pour 2 enfants domiciliés au QUIOU, le Conseil Municipal estime qu'il existe une école publique dans notre commune et décide à l'unanimité qu'ils ne participeront pas à cette demande.

4-Proposition matinée fleurissement :

Adeline PEPION propose une matinée travaux en matière de fleurissement le samedi 20 février de 10h à 12h. Cette matinée sera maintenue ou non en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.

Le 27 février, il est prévu également la création d'une association sur la commune pour le fleurissement et l'embellissement de notre commune.

5-Vente de 5 peupliers appartenant à la commune :

Suite à la vente de 5 peupliers près du Château du Hac appartenant à la commune, Mr le Maire demande une délibération pour pouvoir encaisser le chèque d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

8-Contrat ménage pour salles annexes et Mairie :

Le contrat de Mme Mauffrais se terminait le 31 décembre 2020, et elle a fait part en début d'année de sa volonté de ne pas renouveler son contrat. Elle a continué sur le mois de janvier donc pour une durée déterminée et avec l'accord du conseil municipal à l'unanimité, son contrat est renouvelé pour le mois de janvier.

A la suite, il a été proposé à Christelle Hamm, nouvelle secrétaire de mairie de reprendre les 8 heures prévues au ménage des salles annexes et de la Mairie. Christelle a donné son accord. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents

9-Délibération semaine de 4 jours pour l'école :

Axel HERVET présente ce dossier en sachant que 95% des écoles font la semaine des 4 jours, mais le conseil municipal doit prendre une délibération car officiellement c'est la semaine des 4,5 jours qui est mise en place.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents pour la semaine à 4 jours

10-Travaux de l'école publique :

Il faut finaliser les travaux de l'école déjà entrepris, il reste 3 portes à remplacer sur les toilettes extérieures, deux devis ont été présentés, l'un de l'entreprise STER OUENN à hauteur de 3890€ H.T et le deuxième de l'entreprise Martin à Plouasne, à hauteur de 2398,17€ H.T. C'est donc le deuxième devis qui a été validé.

En parallèle, un évier inox a été commandé ainsi que la robinetterie et ils seront posés par un professionnel. Coût de l'évier : 620€ HT et coût de la robinetterie : 254€ HT

Il restera l'insonorisation de la cantine à prévoir car ce problème de bruit revient régulièrement lors des conseils d'école. Le budget sera de 2604€ HT soit 3125€ TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord et demande à Mr le Maire de clore le dossier du contrat territoire

11- Facture à régler pour Mme Rolland « La belle époque » :

Mr le Maire rappelle avoir reçu une facture de 508€ de Mme Rolland « Café la Belle Epoque »reprenant toute l'année 2020. Preuve que le Conseil Municipal continue à faire travailler le commerce local.

La séance est levée à 12h10.

Le Maire,
Arnaud CARRÉ

Axel HERVET

Adeline PEPION

Erwann DIVEU

Lucie CHEVALIER

Charles LEFORT

Absente

Amandine MORIN

Sonia QUEMENER

Brieuc LABOUE

Christine LOGUIVY

Thierry CHAPON

Absente